



Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1^{re} Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

Amos, le 15 juillet 2011

Madame Joanne Mealing
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des titres miniers et des systèmes
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Territoire urbanisé du TNO Lac-Chicobi (Guyenne)
Articles 32 et 52 de la Loi sur les mines

Madame,

Nous vous transmettons, tel qu'il a été demandé dans votre correspondance du 16 juin dernier et reçu le 30 juin 2011, nos demandes et exigences par rapport à l'inscription de claim dans les limites du territoire urbanisé du territoire non organisé (TNO) du Lac-Chicobi (Guyenne).

Veuillez noter que le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) est un territoire non organisé ou non municipalisé. C'est la MRC d'Abitibi qui agit comme gestionnaire de ce territoire au même titre qu'une municipalité.

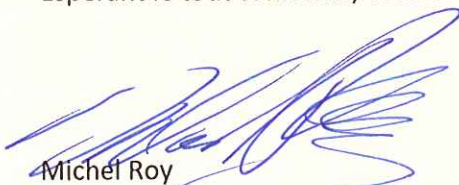
Vous trouverez en annexe la liste des équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés que la municipalité souhaite restreindre l'accès ainsi que leur localisation.

Nous demandons de limiter les activités et les travaux d'exploitation minière à l'intérieure des limites du périmètre d'urbanisation du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) du lundi au vendredi, de 8H00 À 17H00. Les limites du périmètre d'urbanisation sont définies à l'intérieur du schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi (voir carte ci-jointe).

Nous demandons aussi que l'entreprise minière doive obtenir l'autorisation par écrit du propriétaire foncier de l'immeuble avant de débiter les activités et les travaux d'exploitation minière.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le directeur du service d'aménagement du territoire au 819 732-5356 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : normand.grenier@mrcabitibi.qc.ca.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer nos sincères salutations.

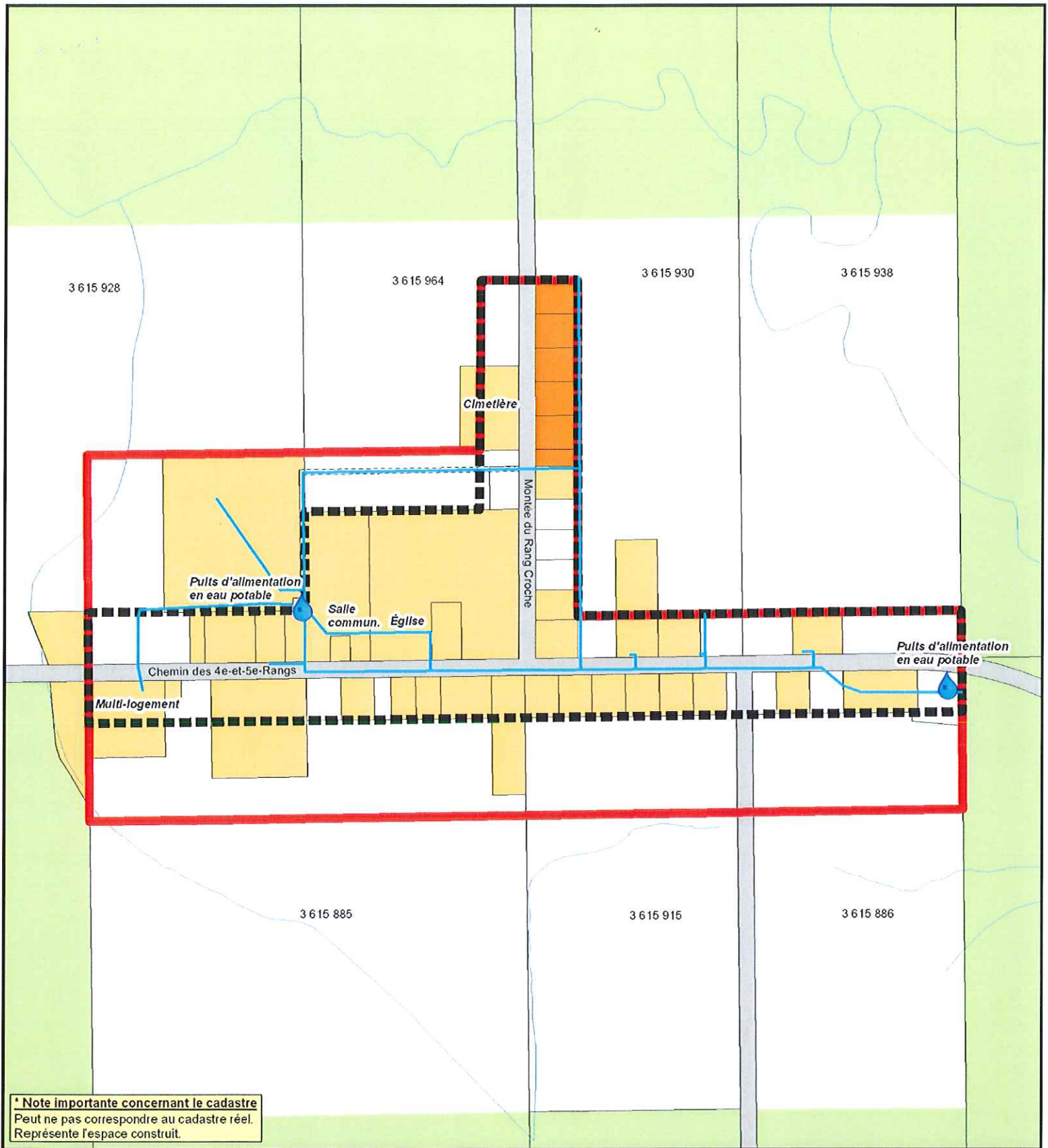

Michel Roy
Directeur général et secrétaire trésorier



Annexe 1 : Liste des équipements bâtiments, parcs et autres propriété

Territoire urbanisé du TNO Lac-Chicobi(Guyenne)

Nom	Type	Localisation (voir carte ci-jointe)	
		Adresse	cadastre
Église	Bâtiment public	1261, chemin des Rangs 4 et 5 Guyenne (Québec)	Lot 3615901 du cadastre du Québec
Parc public	Endroit public	chemin des Rangs 4 et 5 Guyenne (Québec)	Lot 3615901 du cadastre du Québec
Centre communautaire	Bâtiment public	1255, chemin des Rangs 4 et 5 Guyenne (Québec)	Lot 3615896 du cadastre du Québec
Puits	Équipement communautaire	chemin des Rangs 4 et 5 Guyenne (Québec)	Lot 3615927 du cadastre du Québec
Cimetière	Autre propriété	Monté du Rang Croche	Lot 3615929 du cadastre du Québec



*** Note importante concernant le cadastre**
 Peut ne pas correspondre au cadastre réel.
 Représente l'espace construit.

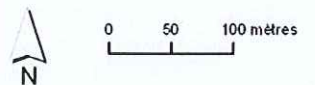
PÉRIMÈTRE URBAIN - TNO Lac-Chicobi

- | | |
|--|---------------------------|
| TERRAIN CONSTRUIT | RÉSEAU D'AQUEDUC |
| TERRAIN VACANT | RÉSEAU D'ÉGOÛT SANITAIRE |
| RUE EXISTANTE | ZONE AGRICOLE PROVINCIALE |
| ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIELLE | PÉRIMÈTRE URBAIN |
| ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT PARC ET ESPACE VERT | |
| ZONE DE CONTRAINTE | |

GRANDES AFFECTATIONS DU SOL (LIMITES)

- | |
|------------------|
| URBAINE |
| RÉSIDENCE RURALE |
| INDUSTRIELLE |
| VILLÉGIATURE |

Schéma d'aménagement et de développement MRC d'Abitibi



Réalisation : MRC d'Abitibi
 Carto : Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
 Date : Juin 2008
 Source : Matrice graphique, MRC d'Abitibi, 2008

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a pas de valeur.